


REPUBLIQUE FRANCAISE HAUTE-SAVOIE Canton de Sciez		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Commune de Messery	
		L'an deux mille vingt-six, le deux juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Maire.	
Conseillers en exercice :		19	<u>Etaient présents :</u> Frédéric RODRIGUES – Pascal DUCLOUX – Cyril PUECH – Thi Nhu Hao HUET – Nadia BERT – Philippe CHALABREYSSE – Véronique CHARPENTIER – Clotilde DE WATTEVILLE – Nathalie REYNAUD – Lionel LAVRAT – Charlène CORSETTI – Bernard WALET – Elodie THORENS – Juliette CHILLET – Antony LAVRAT – Audrey PERIN - Laurent GUEPPE - Fabien GELATO
Conseillers présents :		18	
Conseillers représentés :		19	
Suffrages exprimés :		19	
Nombre de procurations :		1	
Date de convocation : 26/05/2026		<u>Etaient représentés :</u> Cyril RENAULT pouvoir Philippe CHALABREYSSE	
		<u>Absents non représenté :</u>	
		<u>Secrétaire de séance :</u> Cyril PUECH	

2026/055 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 mai 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le compte rendu du conseil municipal du 12 mai 2026 et après lecture,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 mai 2026,


Ainsi fait, délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Cyril PUECH

Le Maire
Frédéric RODRIGUES



REPUBLIQUE FRANCAISE HAUTE-SAVOIE Canton de Sciez		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Commune de Messery	
		L'an deux mille vingt-six, le deux juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Maire.	
		<u>Etaient présents :</u> Frédéric RODRIGUES – Pascal DUCLOUX – Cyril PUECH – Thi Nhu Hao HUET – Nadia BERT – Philippe CHALABREYSSE – Véronique CHARPENTIER – Clotilde DE WATTEVILLE – Nathalie REYNAUD – Lionel LAVRAT – Charlène CORSETTI – Bernard WALET – Elodie THORENS – Juliette CHILLET – Antony LAVRAT – Audrey PERIN - Laurent GUEPPE - Fabien GELATO	
Conseillers en exercice :	19	<u>Etaient représentés :</u> Cyril RENAULT pouvoir Philippe CHALABREYSSE	
Conseillers présents :	18		
Conseillers représentés :	19	<u>Absents non représenté :</u>	
Suffrages exprimés :	19		
Nombre de procurations :	1	<u>Secrétaire de séance :</u> Cyril PUECH	
Date de convocation :	26/05/2026		

2026/056 – Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées créée entre Thonon Agglomération et ses communes membres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C IV,

Le Maire rappelle qu'il s'agit une commission chargée d'évaluer les transferts de charges créées entre Thonon Agglomération et ses communes membres. Cette commission intervient lors du calcul du montant de l'attribution de compensation, liées au transfert initial de charges mais également à chaque nouveau transfert de charges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE :

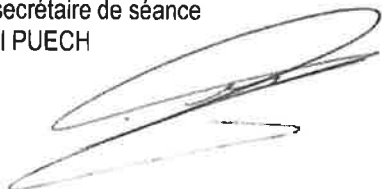
Comme membre titulaire : Cyril PUECH

Comme membre suppléant : Thi Nhu Hao HUET

Ainsi fait, délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents.


Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Cyril PUECH



Le Maire
Frédéric RODRIGUES



REPUBLIQUE FRANCAISE HAUTE-SAVOIE Canton de Sciez		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Commune de Messery	
		L'an deux mille vingt-six, le deux juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Maire.	
		<u>Etaient présents :</u> Frédéric RODRIGUES – Pascal DUCLOUX – Cyril PUECH – Thi Nhu Hao HUET – Nadia BERT – Philippe CHALABREYSSE – Véronique CHARPENTIER – Clotilde DE WATTEVILLE – Nathalie REYNAUD – Lionel LAVRAT – Charlène CORSETTI – Bernard WALET – Elodie THORENS – Juliette CHILLET – Antony LAVRAT – Audrey PERIN - Laurent GUEPPE - Fabien GELATO	
Conseillers en exercice :	19		
Conseillers présents :	18		
Conseillers représentés :	19		
Suffrages exprimés :	19		
Nombre de procurations :	1		
Date de convocation : 26/05/2026		<u>Etaient représentés :</u> Cyril RENAULT pouvoir Philippe CHALABREYSSE	
		<u>Absents non représenté :</u>	
		<u>Secrétaire de séance :</u> Cyril PUECH	

2026/057 – Rectification par retrait et remplacement de la délibération n°4 de la commission d'appel d'offre (CAO) du 02 avril 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les article L.1411-5 et L.2121-21,

Vu la délibération de mise en place de la CAO et de désignation des membres en date du 02 avril 2026,

Vu le courrier de la préfète de Haute Savoie alertant la commune sur deux irrégularités étant de nature à entacher la légalité des marchés publics.

Il est proposé de procéder au retrait la délibération n°4 de mise en place de la CAO et de désignation des membres du conseil municipal en date du 02 avril 2026.

Une seule liste s'est présentée, elle est composée de :

Frédéric RODRIGUES Président,

Membres titulaires proposés : Cyril PUECH, Clotilde DE WATTEVILLE, Fabien GELATO,

Membre suppléants proposés : Nadia BERT, Thi Nhu Hao HUET, Charlène CORSETTI,

Considérant qu'une seule liste s'est présentée, il est proposé, conformément aux dispositions du CGCT susvisées, de ne pas voter à bulletin secret pour le vote de la liste.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ELIT comme membres de la CAO :

Frédéric RODRIGUES Président,

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 074-217401801-20260602-DE_20260602_057-DE

Membres titulaires : Cyril PUECH, Clotilde DE WATTEVILLE, Fabien GELATO,

Membres suppléants : Nadia BERT, Thi Nhu Hao HUET, Charlène CORSETTI,

CONFIRME LE RETRAIT de la délibération n°4 de mise en place de la CAO et de désignation des membres du conseil municipal en date du 02 avril 2026.

DE DIRE que tout marché public supérieur à 40 000 € H.T. et inférieur aux seuils de la procédure formalisée (*) devra être soumis pour avis à la CAO avant son attribution.

(*) 216 000 € H.T. pour les marchés de fournitures et services ; 5 404 000 € pour les marchés de travaux (seuils 1er janv. 2026).

Ainsi fait, délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Cyril PUECH



Le Maire
Frédéric RODRIGUES





Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 074-217401801-20260602-DE_20260602_67-DE

DC MESSERY

Charte de prêt d'objets

La bibliothèque municipale de Messery souhaite favoriser l'accès à la culture musicale et littéraire, notamment faciliter l'accès à ses collections de CD et de livres audio. Pour ce faire, elle propose à ses usagers inscrits un nouveau service : le prêt d'objets.

Ces objets sont parfois coûteux, fragiles, ou disponibles en peu d'exemplaires à la bibliothèque : leur emprunt est par conséquent soumis à des conditions particulières.

Conditions générales

Le prêt de matériel est **réservé aux abonnés de plus de 18 ans**. Il est soumis à la signature de cette présente charte de prêt plaçant le matériel sous la responsabilité de l'emprunteur jusqu'à son retour dans l'établissement.

Matériel

La bibliothèque propose le prêt de :

- Lecteur radio/CD/MP3/USB

Modalités de prêt et de retour

Le prêt de matériel est gratuit.

Il est limité à 1 objet par carte.

Pour emprunter un objet :

Vous pouvez emprunter 1 objet pour une durée de 3 semaines, **non renouvelable**.

Vous pouvez réserver un objet déjà emprunté par un autre usager.

Lorsque l'objet vous est remis, vous vous engagez :

- à prendre connaissance du mode d'emploi et de la liste des accessoires qui l'accompagnent afin d'en garantir le bon usage

- à respecter les conditions d'utilisation répertoriées sur le mode d'emploi.

Si vous avez une question, n'hésitez pas à nous contacter pendant les horaires d'ouverture de la bibliothèque, par téléphone au 04.50.94.79.70 ou par mail à bibliotheque@messery.fr

Pour rendre un objet :

- Les objets sont à rendre uniquement auprès des bibliothécaires. **En aucun cas, le matériel ne pourra être restitué dans la boîte de retour.** L'emprunteur en est responsable jusqu'à remise en mains propres à une bibliothécaire.
- Les accessoires sont à ranger dans la pochette fournie lors du prêt.
- Au prêt et au retour de l'objet, les bibliothécaires vérifient avec vous l'état général de l'objet, de ses accessoires et leur bon fonctionnement. Si vous avez rencontré un problème à l'usage, signalez-le.

La durée de prêt est de 3 semaines. Le retour est accepté à condition que tous les matériels et accessoires soient présents. En cas de retard, **la suspension du prêt est appliquée**, selon les mêmes modalités que pour les autres documents.

En cas de perte ou de détérioration :

Conformément à l'article 5 du règlement intérieur et au même titre que les autres documents, l'emprunteur est responsable du matériel et des accessoires enregistrés sur sa carte, de la vérification de départ jusqu'à celle d'arrivée lors du retour.

Si l'objet prêté n'est pas rendu, ou est rendu dans un état inutilisable, un rachat à l'identique est recommandé. Au-delà d'un mois de retard sans tentative de règlement, une procédure de recouvrement sera engagée auprès du Trésor Public pour un montant forfaitaire, correspondant à la valeur de remplacement de l'objet (1).

NOM :

Prénom :

N° de carte :

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente charte.


Je m'engage à suivre les recommandations d'usage, à respecter les délais de prêt et à restituer le matériel en l'état.

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

(1) Liste et valeur des objets :

Lecteur radio/CD/MP3/USB : 49,99 €

REPUBLIQUE FRANCAISE HAUTE-SAVOIE Canton de Sciez		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Commune de Messery	
		L'an deux mille vingt-six, le deux juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Maire.	
Conseillers en exercice :		19	<u>Etaient présents :</u> Frédéric RODRIGUES – Pascal DUCLOUX – Cyril PUECH – Thi Nhu Hao HUET – Nadia BERT – Philippe CHALABREYSSE – Véronique CHARPENTIER – Clotilde DE WATTEVILLE – Nathalie REYNAUD – Lionel LAVRAT – Charène CORSETTI – Bernard WALET – Elodie THORENS – Juliette CHILLET – Antony LAVRAT – Audrey PERIN - Laurent GUEPPE - Fabien GELATO
Conseillers présents :		18	
Conseillers représentés :		19	
Suffrages exprimés :		19	
Nombre de procurations :		1	
Date de convocation : 26/05/2026		<u>Etaient représentés :</u> Cyril RENAULT pouvoir Philippe CHALABREYSSE	
		<u>Absents non représenté :</u>	
		<u>Secrétaire de séance :</u> Cyril PUECH	

2026/058 – Rectification par retrait et remplacement de la délibération n°9 du 02 avril 2026 pour le Bail Local Infirmier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de Commerce et en particulier l'article L.145-5,

Vu la délibération de reconduction du Bail Local Infirmier en date du 02 avril 2026,

Vu les observations des services transmises au Maire Frédéric RODRIGUES,

Considérant qu'une modification de la délibération est nécessaire afin de garantir la légalité du bail qui serait signé,

Considérant qu'il est d'intérêt général pour la commune de favoriser l'accueil et le maintien des personnels soignants sur son territoire.

Il est proposé au conseil municipal de rectifier cette décision et de la remplacer par la présente délibération. Afin de sécuriser juridiquement la procédure, il est également proposé de retirer la délibération n° 9 relative au bail du local infirmier du 2 avril 2026.

Il est proposé de signer un bail avec Laurent BRISSON infirmier avec un loyer en cohérence par rapport au loyer du local médecin (10 €/ m²) et donc de fixer le loyer du local infirmier à 450 €/mois charges comprises pour une durée de 3 ans.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 074-217401801-20260602-DE_20260602_058-DE

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de signer le bail commercial dérogatoire pour une durée de 3 ans avec monsieur Laurent BRISSON,

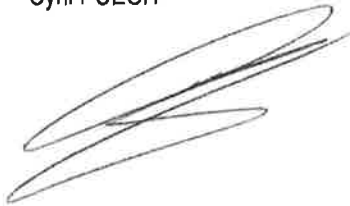
CONFIRME LE RETRAIT de la délibération n°9 du conseil municipal du 02 avril 2026,

AUTORISE le maire à signer le bail,

Ainsi fait, délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents.


Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Cyril PUECH



Le Maire
Frédéric RODRIGUES



REPUBLIQUE FRANCAISE HAUTE-SAVOIE Canton de Sciez		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Commune de Messery	
		L'an deux mille vingt-six, le deux juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Maire.	
		<p><u>Etaient présents :</u> Frédéric RODRIGUES – Pascal DUCLOUX – Cyril PUECH – Thi Nhu Hao HUET – Nadia BERT – Philippe CHALABREYSSE – Véronique CHARPENTIER – Clotilde DE WATTEVILLE – Nathalie REYNAUD – Lionel LAVRAT – Charlène CORSETTI – Bernard WALET – Elodie THORENS – Juliette CHILLET – Antony LAVRAT – Audrey PERIN - Laurent GUEPPE - Fabien GELATO</p>	
Conseillers en exercice :	19	<p><u>Etaient représentés :</u> Cyril RENAULT pouvoir Philippe CHALABREYSSE</p> <p><u>Absents non représenté :</u></p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Cyril PUECH</p>	
Conseillers présents :	18		
Conseillers représentés :	19		
Suffrages exprimés :	19		
Nombre de procurations :	1		
Date de convocation :	26/05/2026		

2026/059 – Rectification par retrait et remplacement de la délibération n°2026/053 de désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales. Nouvelle désignation des membres titulaires et suppléants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Electoral et en particulier l'article R.9 précisant notamment que le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent pas être membres,

Vu la délibération n°2026/053 de désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales précisant notamment que : ne peuvent pas être membres : le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale,

Considérant, après échange avec le bureau des élections de la préfecture de Haute-Savoie qu'en désignant 3 adjoints au maire en tant que membres suppléants de la commission de contrôle de la liste électorales bien que non porteurs d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale, une mauvaise lecture des dispositions de l'article R.9 a été effectuée,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner de nouveau membres suppléants répondant aux dispositions susvisées,

Il est proposé au conseil municipal de rectifier la délibération n°2026/053 en procédant à son retrait et la prise d'une nouvelle délibération,

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE comme membres de la commission de contrôle de la liste électorale :

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 074-217401801-20260602-DE_20260602_059-DE

Thi Nhu Hao HUET

Philippe CHALABREYSSE

Elodie THORENS

Fabien GELATO

Charlène CORSETTI

DESIGNE comme membres suppléants de la commission de contrôle de la liste électorale :

Nadia BERT

Juliette CHILLET

Lionel LAVRAT

CONFIRME LE RETRAIT de la délibération n°2026/053 du conseil municipal du 12 mai 2026

Ainsi fait, délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents.


Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Cyril PUECH



Le Maire
Frédéric RODRIGUES



REPUBLIQUE FRANCAISE HAUTE-SAVOIE Canton de Sciez		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Commune de Messery	
		L'an deux mille vingt-six, le deux juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Maire.	
Conseillers en exercice :		19	
Conseillers présents :		18	
Conseillers représentés :		19	
Suffrages exprimés :		19	
Nombre de procurations :		1	
Date de convocation : 26/05/2026		<p><u>Etaient présents :</u> Frédéric RODRIGUES – Pascal DUCLOUX – Cyril PUECH – Thi Nhu Hao HUET – Nadia BERT – Philippe CHALABREYSSE – Véronique CHARPENTIER – Clotilde DE WATTEVILLE – Nathalie REYNAUD – Lionel LAVRAT – Charlène CORSETTI – Bernard WALET – Elodie THORENS – Juliette CHILLET – Antony LAVRAT – Audrey PERIN - Laurent GUEPPE - Fabien GELATO</p> <p><u>Etaient représentés :</u> Cyril RENAULT pouvoir Philippe CHALABREYSSE</p> <p><u>Absents non représenté :</u></p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Cyril PUECH</p>	

2026/060 – Modification de la délibération n°3 du conseil municipal du 02 avril 2026 de mise en place des commissions : Division de la commission « AMENAGEMENT DE LA VILLE - FLEURISSEMENT - JUMELAGE - PATRIMOINE CULTUREL » en deux commissions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-21,

Vu la délibération n°3 du conseil municipal du 02 avril 2026 relative à la mise en place des commissions municipales,

Considérant qu'il est nécessaire pour faciliter leur fonctionnement et l'orientation des projets de diviser la commission « AMENAGEMENT DE LA VILLE - FLEURISSEMENT - JUMELAGE - PATRIMOINE CULTUREL » en deux commissions : Aménagement de la ville et Jumelage pour la première et Fleurissement et patrimoine culturel pour la seconde,

Considérant qu'il est donc nécessaire de modifier la délibération n°3 du conseil municipal du 02 avril 2026 notamment le point n°1 mise en place et le point n°3 désignation des membres.

Il est rappelé que la délibération n°3 fixait à 6 le nombres de membres de chaque commission, qu'un siège doit être systématiquement proposé à la liste minoritaire. Si celle-ci ne souhaite pas y siéger, alors un membre de la liste majoritaire peut y être désigné.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

CONFIRME la suppression de la commission « Aménagement de la ville - Fleurissement - Jumelage - Patrimoine culturel » comme membres de la commission de contrôle de la liste électorale,

DECIDE d'apporter les modifications suivantes :

- Dans le tableau « 1 Mise en place » de la délibération n°3 susvisée, supprime la commission « Aménagement de la ville - Fleurissement - Jumelage - Patrimoine culturel » et ajoute une commission « Aménagement de la ville et Jumelage » et une commission « Fleurissement et patrimoine culturel ».

DECIDE de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour la désignation des membres des deux commissions créées,

DESIGNE les membres suivants dans les commissions nouvelles :

Commission	Membres
AMENAGEMENT DE LA VILLE ET JUMELAGE	Audrey PERIN, Philippe CHALABREYSSE, Clotilde DE WATTEVILLE, Veronique CHARPENTIER, Nadia BERT, Antony LAVRAT ,
FLEURISSEMENT ET PATRIMOINE CULTUREL	Clotilde DE WATTEVILLE, Antony LAVRAT , Nadia BERT, Juliette CHILLET, Pascal DUCLOUX , Laurent GUEPPE

DECIDE de supprimer dans le tableau « 3 Désignation des membres » la ligne relative à la commission « Aménagement de la ville - Fleurissement - Jumelage - Patrimoine culturel » et d'ajouter les commissions et membres suivants :

AMENAGEMENT DE LA VILLE ET JUMELAGE	Audrey PERIN, Philippe CHALABREYSSE, Clotilde DE WATTEVILLE, Veronique CHARPENTIER, Nadia BERT, Antony LAVRAT ,
FLEURISSEMENT ET PATRIMOINE CULTUREL	Clotilde DE WATTEVILLE, Antony LAVRAT , Nadia BERT, Juliette CHILLET, Pascal DUCLOUX , Laurent GUEPPE,

CONFIRME le tableau final des commissions :

AMENAGEMENT DE LA VILLE ET JUMELAGE	Audrey PERIN, Philippe CHALABREYSSE, Clotilde DE WATTEVILLE, Veronique CHARPENTIER, Nadia BERT, Antony LAVRAT ,
FLEURISSEMENT ET PATRIMOINE CULTUREL	Clotilde DE WATTEVILLE, Antony LAVRAT , Nadia BERT, Juliette CHILLET, Pascal DUCLOUX , Laurent GUEPPE,
ASSOCIATIONS ET ÉVÉNEMENTIEL	Bernard WALET, Nadia BERT, Antony LAVRAT, Lionel LAVRAT, Laurent GUEPPE, Adrien CORSETTI
BÂTIMENTS – MATÉRIEL – RÉSEAUX – VOIRIES	Pascal DUCLOUX, Véronique CHARPENTIER, Lionel LAVRAT, Laurent GUEPPE, Cyril REYNAULT, Fabien GELATO
BIBLIOTHÈQUE – LUDOTHÈQUE	Audrey PERIN, Nadia BERT, Philippe CHALABREYSSE, Véronique CHARPENTIER, Élodie THORENS
BOIS ET FORÊTS	Pascal DUCLOUX, Cyril RENAULT, Élodie THORENS, Laurent GUEPPE, Nathalie REYNAUD, Véronique CHARPENTIER
C.M.J.	Juliette CHILLET, Nathalie RENAUD, Antony LAVRAT, Clotilde DE WATTEVILLE, Philippe CHALABREYSSE, Charlène CORSETTI

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 074-217401801-20260602-DE_20260602_060-DE

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉNERGIE	Pascal DUCLOUX, Laurent GUEPPE, Cyril RENAULT, Antony LAVRAT, Élodie THORENS
FINANCES	Cyril PUECH, Pascal DUCLOUX, Cyril RENAULT, Antony LAVRAT, Thi Nhu Hao HUET, Fabien GELATO
IMPÔTS LOCAUX	Cyril PUECH, Cyril RENAULT, Nadia BERT, Lionel LAVRAT, Laurent GUEPPE, Fabien GELATO
LISTES ÉLECTORALES	Thi Nhu Hao HUET, Pascal DUCLOUX, Antony LAVRAT, Laurent GUEPPE, Philippe CHALABREYSSE
PARTICIPATION CITOYENNE	Philippe CHALABREYSSE, Nadia BERT, Cyril REYNAULT, Véronique CHARPENTIER, Clotilde DE WATTEVILLE, Juliette CHILLET
RELATIONS ARTISANS – COMMERÇANTS – PROFESSIONS LIBÉRALES – MARCHÉ	Audrey PERIN, Cyril PUECH, Laurent GUEPPE, Véronique CHARPENTIER, Pascal DUCLOUX, Nathalie RENAUD
SANTÉ	Bernard WALET, Élodie THORENS, Nathalie REYNAUD, Véronique CHARPENTIER, Pascal DUCLOUX, Fabien GELATO
SÉCURITÉ – MOBILITÉ	Nathalie REYNAUD, Lionel LAVRAT, Élodie THORENS, Antony LAVRAT, Cyril RENAULT, Fabien GELATO
URBANISME	Bernard WALET, Lionel LAVRAT, Cyril PUECH, Clotilde DE WATTEVILLE, Pascal DUCLOUX, Véronique CHARPENTIER

Ainsi fait, délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents.


Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Cyril PUECH



Le Maire
Frédéric RODRIGUES



REPUBLIQUE FRANCAISE HAUTE-SAVOIE Canton de Sciez		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Commune de Messery	
		L'an deux mille vingt-six, le deux juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Maire.	
Conseillers en exercice :		19	
Conseillers présents :		18	
Conseillers représentés :		19	
Suffrages exprimés :		19	
Nombre de procurations :		1	
Date de convocation : 26/05/2026		<p><u>Etaient présents :</u> Frédéric RODRIGUES – Pascal DUCLOUX – Cyril PUECH – Thi Nhu Hao HUET – Nadia BERT – Philippe CHALABREYSSE – Véronique CHARPENTIER – Clotilde DE WATTEVILLE – Nathalie REYNAUD – Lionel LAVRAT – Charlene CORSETTI – Bernard WALET – Elodie THORENS – Juliette CHILLET – Antony LAVRAT – Audrey PERIN - Laurent GUEPPE - Fabien GELATO</p> <p><u>Etaient représentés :</u> Cyril RENAULT pouvoir Philippe CHALABREYSSE</p> <p><u>Absents non représenté :</u></p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Cyril PUECH</p>	

2026/061 – Création de 2 emplois dans la cadre d'avancements de grade.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 313-1 et suivants du Code général de la fonction publique,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'avancement de grade proposé pour deux agents titulaires inscrits au tableau annuel d'avancement de grade :

- Du grade d'adjoint administratif territorial vers d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe.
- Du grade d'adjoint technique territorial vers d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe.

Il convient de créer les emplois correspondants afin de pouvoir nommer les deux agents concernés.

Les emplois correspondant au grade d'entrée seront supprimés, en même temps que les postes transférés au SIVU Messery / Nermier après passage en Comité Social Territorial qui se tiendra le 24 septembre 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 074-217401801-20260602-DE_20260602_061-DE

DECIDE

- De créer un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe,
- De créer un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- De modifier le tableau des emplois afin d'intégrer les deux emplois créés.
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent,

Ainsi fait, délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Cyril PUECH



Le Maire
Frédéric RODRIGUES




Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 074-217401801-20260602-DE_20260602_062-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE HAUTE-SAVOIE Canton de Sciez		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Commune de Messery	
		L'an deux mille vingt-six, le deux juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Maire.	
Conseillers en exercice :		19	<u>Etaient présents :</u> Frédéric RODRIGUES – Pascal DUCLOUX – Cyril PUECH – Thi Nhu Hao HUET – Nadia BERT – Philippe CHALABREYSSE – Véronique CHARPENTIER – Clotilde DE WATTEVILLE – Nathalie REYNAUD – Lionel LAVRAT – Charène CORSETTI – Bernard WALET – Elodie THORENS – Juliette CHILLET – Antony LAVRAT – Audrey PERIN - Laurent GUEPPE - Fabien GELATO
Conseillers présents :		18	
Conseillers représentés :		19	
Suffrages exprimés :		19	
Nombre de procurations :		1	
Date de convocation : 26/05/2026			<u>Etaient représentés :</u> Cyril RENAULT pouvoir Philippe CHALABREYSSE
			<u>Absents non représenté :</u>
			<u>Secrétaire de séance :</u> Cyril PUECH

2026/062 – Participation de la commune au budget du CCAS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le budget principal 2026 adopté, prévoyant notamment le versement d'une participation de la commune pour équilibrer le budget du CCAS de 10 000.00 €

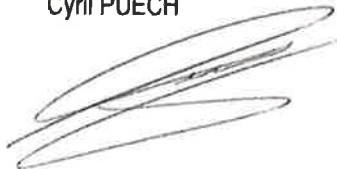
Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le versement de la participation de la commune au budget du CCAS d'un montant de 10 000.00 €.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents.


Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Cyril PUECH



Le Maire
Frédéric RODRIGUES



REPUBLIQUE FRANCAISE HAUTE-SAVOIE Canton de Sciez		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Commune de Messery	
		L'an deux mille vingt-six, le deux juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Maire.	
		<p><u>Etaient présents :</u> Frédéric RODRIGUES – Pascal DUCLOUX – Cyril PUECH – Thi Nhu Hao HUET – Nadia BERT – Philippe CHALABREYSSE – Véronique CHARPENTIER – Clotilde DE WATTEVILLE – Nathalie REYNAUD – Lionel LAVRAT – Charlene CORSETTI – Bernard WALET – Elodie THORENS – Juliette CHILLET – Antony LAVRAT – Audrey PERIN - Laurent GUEPPE - Fabien GELATO</p>	
Conseillers en exercice :	19	<p><u>Etaient représentés :</u> Cyril RENAULT pouvoir Philippe CHALABREYSSE</p> <p><u>Absents non représenté :</u></p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Cyril PUECH</p>	
Conseillers présents :	18		
Conseillers représentés :	19		
Suffrages exprimés :	19		
Nombre de procurations :	1		
Date de convocation :	26/05/2026		

2026/063 – Validation du règlement et lancement du budget participatif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après présentation par Philippe CHALABREYSSE du budget participatif, des supports, et du règlement du budget participatif,

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

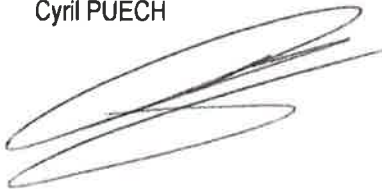
VALIDE le règlement du budget participatif,

DECIDE de lancer officiellement la première édition du budget participatif avec un budget alloué de 18 000.00 € (25 000.00 € en année pleine) et dont les conditions de recevabilité sont fixées dans le règlement.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents.


Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Cyril PUECH



Le Maire
Frédéric RODRIGUES



REPUBLIQUE FRANCAISE HAUTE-SAVOIE Canton de Sciez		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Commune de Messery	
		L'an deux mille vingt-six, le deux juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Maire.	
Conseillers en exercice :		19	<p><u>Etaient présents :</u> Frédéric RODRIGUES – Pascal DUCLOUX – Cyril PUECH – Thi Nhu Hao HUET – Nadia BERT – Philippe CHALABREYSSE – Véronique CHARPENTIER – Clotilde DE WATTEVILLE – Nathalie REYNAUD – Lionel LAVRAT – Charlène CORSETTI – Bernard WALET – Elodie THORENS – Juliette CHILLET – Antony LAVRAT – Audrey PERIN - Laurent GUEPPE - Fabien GELATO</p> <p><u>Etaient représentés :</u> Cyril RENAULT pouvoir Philippe CHALABREYSSE</p> <p><u>Absents non représenté :</u></p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Cyril PUECH</p>
Conseillers présents :		18	
Conseillers représentés :		19	
Suffrages exprimés :		19	
Nombre de procurations :		1	
Date de convocation : 26/05/2026			

2026/064 – Suite à la délibération n°2 du conseil municipal du 26 février 2026 : pénalités de retard : confirmation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le marché public de travaux aux fins de la construction de la salle des Semiss et notamment le CCAP. (Cahier des clauses administratives particulières),

Considérant que le CCAP prévoit des pénalités de retard de 200.00 € par jour calendaire de retard plafonnées à 10% du montant du marché.

Vu délibération n°2 du conseil municipal du 26 février 2026 renonçant aux pénalités de retard à l'exception des entreprises suivantes : LOT 12 DEVILLE SA – LOT 3 FAVRAT – LOT 7 BOUJON PLAQUISTE – LOT 6 VERGORI.

Il est proposé de renoncer aux pénalités de retard pour l'entreprise FAVRAT Lot 3 « Charpente ». En effet, après étude des éléments et notamment des conditions météorologiques, l'entreprise a finalement terminé à temps (Retard moins les jours d'intempéries sur la période d'intervention).

Concernant l'entreprise VERGORI, titulaire du lot n° 6 « Menuiseries intérieures », il est constaté que la dernière prestation restant à réaliser, à savoir l'aménagement du vestiaire, n'est à ce jour pas achevée. L'assistance à maîtrise d'ouvrage, CAAZ Architecture, a évalué à 35 jours le retard de l'entreprise à compter de la réception prononcée le 14 février 2026. Toutefois, il apparaît que les éléments techniques nécessaires à la réalisation du vestiaire n'ont été transmis par CAAZ Architecture à l'entreprise VERGORI que le 14 mai 2026. Dans ces conditions, l'entreprise ne pouvait matériellement ni commander les éléments nécessaires ni réaliser cette prestation à la date de réception de l'ouvrage. Par ailleurs, l'entreprise a indiqué que les fournitures nécessaires seront réceptionnées au plus tard le 10 juin 2026, permettant l'achèvement du vestiaire ainsi que la levée des réserves avant le 19 juin 2026. Dès lors, considérant que le retard constaté jusqu'au 14 mai 2026 n'est pas imputable à l'entreprise, il est proposé de ne pas appliquer les pénalités de retard prévues au CCAP pour cette

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 074-217401801-20260602-DE_20260602_064-DE

période et de prévoir que celles-ci ne seront dues qu'à compter du 19 juin 2026 si les travaux et la levée des réserves ne sont pas intégralement achevés à cette date.

Concernant les lots 7 « Plâtrerie » BOUJON PLAQUISTE et 12 « serrurerie / métallerie » DEVILLE SA, aucun élément ne permet de revenir sur la délibération n°2 du conseil municipal du 26 février 2026 justifiant les pénalités de retard.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

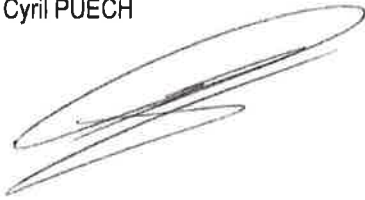
DECIDE de renoncer aux pénalités de retard pour l'entreprise FAVRAT pour le lot 3

DECIDE au regard des éléments susvisés, de n'appliquer les pénalités de retard dans les conditions prévues au CCAP, à l'entreprise VERGORI pour le lot n°6, qu'à compter du 19/06/2026.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents.


Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Cyril PUECH



Le Maire
Frédéric RODRIGUES



REPUBLIQUE FRANCAISE HAUTE-SAVOIE Canton de Sciez		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Commune de Messery	
		L'an deux mille vingt-six, le deux juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Maire.	
		<p><u>Etaient présents :</u> Frédéric RODRIGUES – Pascal DUCLOUX – Cyril PUECH – Thi Nhu Hao HUET – Nadia BERT – Philippe CHALABREYSSE – Véronique CHARPENTIER – Clotilde DE WATTEVILLE – Nathalie REYNAUD – Lionel LAVRAT – Charlene CORSETTI – Bernard WALET – Elodie THORENS – Juliette CHILLET – Antony LAVRAT – Audrey PERIN - Laurent GUEPPE - Fabien GELATO</p>	
Conseillers en exercice :	19	<p><u>Etaient représentés :</u> Cyril RENAULT pouvoir Philippe CHALABREYSSE</p> <p><u>Absents non représenté :</u></p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Cyril PUECH</p>	
Conseillers présents :	18		
Conseillers représentés :	19		
Suffrages exprimés :	19		
Nombre de procurations :	1		
Date de convocation : 26/05/2026			

2026/065 – Création d'un fonds de livres à destination des personnes souffrant de troubles de la lecture, et demande de subvention à Savoie Biblio à cet effet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Audrey PERIN, vice-présidente de la commission Bibliothèque et Ludothèque, procède à la présentation du projet de création d'un fonds de livres à destination des personnes souffrant de troubles de la lecture. Il est prévu une dépense de 574,61 € HT pour la création de ce fonds de livres. Le Centre Savoie et Haute-Savoie Biblio va par ailleurs être sollicité. En effet, la bibliothèque va solliciter une subvention à hauteur de 80 % de la dépense totale HT.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE la bibliothèque communale de Messery à procéder à la création d'un fond de livres à destination des personnes souffrant de troubles de la lecture,

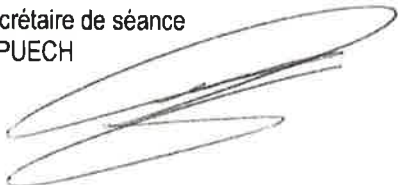
SOLLICITE auprès du Centre Savoie et Haute-Savoie Biblio une subvention, dans le cadre de leur dispositif demande d'aides financières au développement de la lecture publique et à l'emploi qualifié pour les communes et les groupements, d'un montant de 459.69 € correspondant à 80% du montant prévu de la dépense,

S'ENGAGE à prendre en charge la part qui lui incombe,

Ainsi fait, délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents.


Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Cyril PUECH



Le Maire
Frédéric RODRIGUES



REPUBLIQUE FRANCAISE HAUTE-SAVOIE Canton de Sciez		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Commune de Messery	
		L'an deux mille vingt-six, le deux juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Maire.	
		<p><u>Etaient présents :</u> Frédéric RODRIGUES – Pascal DUCLOUX – Cyril PUECH – Thi Nhu Hao HUET – Nadia BERT – Philippe CHALABREYSSE – Véronique CHARPENTIER – Clotilde DE WATTEVILLE – Nathalie REYNAUD – Lionel LAVRAT – Charlene CORSETTI – Bernard WALET – Elodie THORENS – Juliette CHILLET – Antony LAVRAT – Audrey PERIN - Laurent GUEPPE - Fabien GELATO</p>	
Conseillers en exercice :	19	<p><u>Etaient représentés :</u> Cyril RENAULT pouvoir Philippe CHALABREYSSE</p> <p><u>Absents non représenté :</u></p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Cyril PUECH</p>	
Conseillers présents :	18		
Conseillers représentés :	19		
Suffrages exprimés :	19		
Nombre de procurations :	1		
Date de convocation :	26/05/2026		

2026/066 – Mise à jour du règlement intérieur de la bibliothèque.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de mise à jour du règlement intérieur proposé par la commission Bibliothèque et Ludothèque,

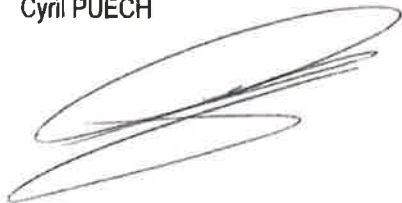
Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le règlement intérieur de la bibliothèque.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Cyril PUECH



Le Maire
Frédéric RODRIGUES





BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

REGLEMENT INTERIEUR

1. Dispositions générales

Article 1 : La bibliothèque est un service public destiné à contribuer aux loisirs, à la culture, à l'information et à la formation de tous.

Article 2 : L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place sont libres et ouverts à tous.

Article 3 : Le personnel de la bibliothèque est à la disposition des usagers pour les aider à mieux utiliser les ressources de la bibliothèque.

2. Modalités de prêt

Article 4 : L'emprunt des documents à domicile nécessite une inscription dont les conditions sont fixées par le Conseil Municipal.

L'inscription à la bibliothèque permet d'emprunter **4 documents tous supports confondus pour une durée de 3 semaines.**

Pour les enfants scolarisés en classe de **CP** à l'école des Petits Crayons, la présentation du « **Passport Lecture** » permet d'emprunter **6 documents tous supports confondus pour une durée de 3 semaines.**

Il est possible de prolonger cette durée, une fois, si les documents ne sont pas réservés et sur présentation de ceux-ci.

Il est possible, en outre, d'emprunter **du matériel** (lecteur CD, randonnée, cuisine, etc.) **pour une durée de 3 semaines, non renouvelable, après signature d'une charte.**

Article 5 : Les usagers sont personnellement responsables des documents empruntés.

Les documents consultés doivent être rendus dans l'état dans lequel ils ont été communiqués.

En cas de perte ou de détérioration d'un document, celui-ci doit être remplacé dans la même édition ou remboursé à son prix d'achat s'il n'est plus disponible dans le commerce.

Les parents sont responsables des documents consultés par leur enfant mineur.

Article 6 : Pour la bonne circulation des documents, il est demandé de respecter les délais de prêt.

L'usager qui rend ses documents en retard verra son droit d'emprunter suspendu, pour une durée égale à celle du retard des documents empruntés.

Article 7 : Chaque lecteur ne peut réserver plus de 2 documents à la fois.

Chaque lecteur ne peut réserver plus de 1 nouveauté à la fois.

Le lecteur sera le cas échéant, prévenu par téléphone ou par message électronique, de la disponibilité du ou des documents réservés.

La durée de réservation d'un ouvrage, à partir de sa date de mise à disposition, est limitée à 15 jours.

3. Règles de vie collective

Article 7 : Chaque usager s'engage à :

- respecter les personnes, les lieux et le calme

- prendre soin des documents

Article 8 : Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux de la bibliothèque, sauf lors d'animations organisées par les bibliothécaires.

Article 9 : L'accès des animaux autres que les chiens d'accompagnement de personnes handicapées est interdit à la bibliothèque.

4. Dons

Article 10 : Les dons de documents sont acceptés après examen.

5. Application du règlement


Article 11 : Tout usager de la bibliothèque s'engage à se conformer au présent règlement.

Article 12 : Une infraction grave au règlement ou des négligences répétées peuvent entraîner la suspension temporaire ou définitive du droit au prêt, et, le cas échéant, de l'accès à la bibliothèque.

Fait à Messery, le 02 juin 2026

Le Maire,
Frédéric RODRIGUES



REPUBLIQUE FRANCAISE HAUTE-SAVOIE Canton de Sciez		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Commune de Messery	
		L'an deux mille vingt-six, le deux juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Maire.	
		<p><u>Etaient présents :</u> Frédéric RODRIGUES – Pascal DUCLOUX – Cyril PUECH – Thi Nhu Hao HUET – Nadia BERT – Philippe CHALABREYSSE – Véronique CHARPENTIER – Clotilde DE WATTEVILLE – Nathalie REYNAUD – Lionel LAVRAT – Charlène CORSETTI – Bernard WALET – Elodie THORENS – Juliette CHILLET – Antony LAVRAT – Audrey PERIN - Laurent GUEPPE - Fabien GELATO</p>	
Conseillers en exercice :	19	<p><u>Etaient représentés :</u> Cyril RENAULT pouvoir Philippe CHALABREYSSE</p> <p><u>Absents non représenté :</u></p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Cyril PUECH</p>	
Conseillers présents :	18		
Conseillers représentés :	19		
Suffrages exprimés :	19		
Nombre de procurations :	1		
Date de convocation : 26/05/2026			

2026/067 – Mise en place de prêt de matériel de type lecteur CD (pour livres audio notamment) à la bibliothèque

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de charte de prêts d'objets,

La bibliothèque municipale de Messery souhaite favoriser l'accès à la culture musicale et littéraire, et notamment faciliter l'accès à ses collections de CD et de livres audio. Pour ce faire, elle propose à ses usagers inscrits un nouveau service : le prêt d'objets. Ces objets sont parfois coûteux, fragiles, ou disponibles en peu d'exemplaires à la bibliothèque : leur emprunt est par conséquent soumis à des conditions particulières. Aussi il est proposé au conseil municipal d'approuver la charte de prêt d'objet qui sera à signer par toute personne souhaitant profiter de ce dispositif.

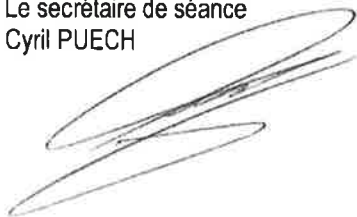
Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la charte de prêt d'objets.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents.


Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Cyril PUECH



Le Maire
Frédéric RODRIGUES



REPUBLIQUE FRANCAISE HAUTE-SAVOIE Canton de Sciez		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Commune de Messery	
		L'an deux mille vingt-six, le deux juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Maire.	
		<u>Etaient présents :</u> Frédéric RODRIGUES – Pascal DUCLOUX – Cyril PUECH – Thi Nhu Hao HUET – Nadia BERT – Philippe CHALABREYSSE – Véronique CHARPENTIER – Clotilde DE WATTEVILLE – Nathalie REYNAUD – Lionel LAVRAT – Charlène CORSETTI – Bernard WALET – Elodie THORENS – Juliette CHILLET – Antony LAVRAT – Audrey PERIN - Laurent GUEPPE - Fabien GELATO	
Conseillers en exercice :	19		
Conseillers présents :	18		
Conseillers représentés :	19		
Suffrages exprimés :	19		
Nombre de procurations :	1		
Date de convocation : 26/05/2026		<u>Etaient représentés :</u> Cyril RENAULT pouvoir Philippe CHALABREYSSE	
		<u>Absents non représenté :</u>	
		<u>Secrétaire de séance :</u> Cyril PUECH	

2026/068 – Validation de la liste des ouvrages proposés pour la braderie « Biblio'Puces » du 1^{er} Juillet 2026 dans le cadre de l'opération de « désherbage » (vente de livres » à la bibliothèque de Messery – Fixation des tarifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la liste des ouvrages qui seraient proposés à la vente ainsi que les tarifs,

Les collections de la bibliothèque municipale de Messery qui ne présentent pas un caractère ancien, rare ou précieux, constituent un fonds courant et relèvent à ce titre du domaine privé de la commune.

Le désherbage est l'opération qui consiste à retirer des collections de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou n'ayant pas été empruntés depuis 2022.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, les collections doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique ;
- Le nombre d'exemplaires ;
- La date d'édition ;
- Le nombre d'années écoulées sans prêt ;
- La valeur littéraire ou documentaire ;
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète) ;
- L'existence ou non de documents de substitution.

Pour chaque opération de désherbage, la sortie du catalogue des documents sera constatée par une liste signée de M. le Maire ou de son représentant, mentionnant le nombre de documents et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

Parmi les opérations post-désherbage, il faut également penser à la « seconde vie » des documents.

Dans ce cadre, la bibliothèque municipale de Messery souhaite organiser annuellement une braderie des livres dés herbés issus de ses collections.

Cet événement a pour but de valoriser l'activité de désherbage autour d'un moment de médiation avec le public de la bibliothèque.

En donnant une seconde vie à des documents voués à sortir de ses rayons, elle vise en outre à générer des recettes et s'inscrit dans une approche qualitative de développement durable.

Les documents vendus sont des livres (albums, romans, bandes dessinées, documentaires) et des périodiques, présentés par catégories et publics visés (adultes et jeunesse).

Tous ces documents n'ont plus de valeur comptable. Sur chaque ouvrage sera apposé un tampon indiquant qu'il n'appartient plus aux collections de la bibliothèque municipale.

Ils seront proposés uniquement aux particuliers, à raison de 6 documents maximum par acheteur, avec la tarification suivante :

-Romans jeunesse : 1 € ;

-Romans adultes : 2 €

-Périodiques : 2 € les 5 ;

-BD : 1 € ;

-Documentaires : 1 €.

-Albums jeunesse : 1 €.

La perception des recettes s'effectuera par l'intermédiaire de la régie de recettes de la bibliothèque municipale.

Les ouvrages n'ayant été ni vendus ni donnés seront détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte pour la braderie « Biblio'Puces » du 1^{er} juillet 2026 les tarifs suivants :

-Romans jeunesse : 1 € ;

-Romans adultes : 2 €

-Périodiques : 2 € les 5 ;

-BD : 1 € ;

-Documentaires : 1 €.

-Albums jeunesse : 1 €.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 074-217401801-20260602-DE_20260602_068-DE

DECIDE que les recettes correspondantes seront encaissées par la régie de recettes de la bibliothèque municipale.

DECIDE que les ouvrages sont destinés à une vente aux particuliers ; nombre maximum d'achat par personne : 6 documents.

DECIDE que les ouvrages invendus seront cédés gratuitement à des associations à but non lucratives conformément à la loi « ROBERT ».

APPROUVE la liste des documents proposés à la vente telle qu'annexée à la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Cyril PUECH

Le Maire
Frédéric RODRIGUES



Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 074-217401801-20260602-DE_20260602_068-DE

Titre	Auteur	
Charlie remonte le temps	Handford, Martin	Album jeunesse 1 €
Enorme crocodile (L')	Dahl, Roald	Album jeunesse 1 €
Cherche et trouve le chantier	Lomps	Album jeunesse 1 €
Imagerie de l'éveil (L')	Beaumont, Emilie	Album jeunesse 1 €
Têtard veut qu'on rende le bébé	Jung Sylvie	Album jeunesse 1 €
Mon petit poussin coquin	LOUWERS, Tanja	Album jeunesse 1 €
Nuage	Tardy, Laurent	Album jeunesse 1 €
20 bonnes raisons de se brosser les dents	Escoffier, Michaël	Album jeunesse 1 €
Promenade de Petit Bonhomme (La)	Félix, Lucie	Album jeunesse 1 €
Va -t'en, Alfred !	PINEUR, Catherine	Album jeunesse 1 €
Mouche qui pète (La)	Escoffier, Michaël	Album jeunesse 1 €
Cherche et trouve sur les 5 continents	Laval, Thierry	Album jeunesse 1 €
Cherche et trouve les animaux (coll. bloc-notes)	Mr iwi/martinez	Album jeunesse 1 €
Cherche et trouve princesses et chevaliers	Laval, Thierry	Album jeunesse 1 €
Et puis	ICINORI	Album jeunesse 1 €
C'est un livre	Smith, Lane	Album jeunesse 1 €
Joseph avait un petit manteau	Taback, Simms	Album jeunesse 1 €
Machin chouette	Corentin, Philippe	Album jeunesse 1 €
Georges Lebank	Ponti, Claude	Album jeunesse 1 €
Trémolo	Ungerer, Tomi	Album jeunesse 1 €
Zagazou	Blake, Quentin	Album jeunesse 1 €
Dilili à Paris / le grand album	Ocelot, Michel	Album jeunesse 1 €
Belle et la Bête (La)	Leprince de Beaumont, Jeanne-Marie	Album jeunesse 1 €
Pétronille et ses 120 petits	Ponti, Claude	Album jeunesse 1 €
Poka et Mine	Crowther, Kitty	Album jeunesse 1 €
Sur l'île des Zertes	Ponti, Claude	Album jeunesse 1 €
Papa qui n'avait pas le temps (Le)	Fossette, Danièle	Album jeunesse 1 €
Chatchat, le chat du chien	Rutten, Mélanie	Album jeunesse 1 €
Fabuleuses poches d'Angélique Brioche (Les)	Blake, Quentin	Album jeunesse 1 €
Non-Non le hérisson	Chetaud, Héléne	Album jeunesse 1 €
Giboulées de Mam'zelle Suzon (Les)	Mariel, Léna	Album jeunesse 1 €
Otto	Ungerer, Tomi	Album jeunesse 1 €
Jeu de doigts	Tullet, Hervé	Album jeunesse 1 €
Grosse faim du grand méchant loup (La)	Vallageas, Coralie	Album jeunesse 1 €
Mes animaux familiers à toucher	Krasinski, Géraldine	Album jeunesse 1 €
Histoires de fées et de lutins		Album jeunesse 1 €
Mazette est trop sensible - Mazette est très sensible	Pillot, Frédéric	Album jeunesse 1 €
Petit Ours a froid	Mathis, Jean-Marc	Album jeunesse 1 €
Chponk le moustique	Manceau, Édouard	Album jeunesse 1 €
Petit vélo	Rascal,	Album jeunesse 1 €
Rosalie aime le rose	Cantais, Claire	Album jeunesse 1 €
Caramel collectionne les nombres	Fänger, Rolf	Album jeunesse 1 €
Mes animaux du froid à toucher	Malandain, Emilie	Album jeunesse 1 €
Enfant lumineux (L')	Perrin, Clotilde	Album jeunesse 1 €
Est-ce la lune ?	Marnier, Richard	Album jeunesse 1 €
Mini encyclopédie des émotions	Barman, Adrienne	Album jeunesse 1 €
Éléphouris (L')	Fischer, Jérémie	Album jeunesse 1 €
Aventures de T'choupi (Les) T.5	Adapt., Marie-France Floury	Album jeunesse 1 €
Tout est bon dans le dragon !	Carlain, Noé	Album jeunesse 1 €
Sauve qui poux !	Lhomme, Sandrine	Album jeunesse 1 €
Lièvre et la tortue (Le)	Jadoul, Émile	Album jeunesse 1 €

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 074-217401801-20260602-DE_20260602_068-DE

Bon voyage petite goutte	Crausaz, Anne	
Je veux enlever la nuit	Gaudy, Hélène	Album jeunesse 1 €
Chtok-Chtok le chameau	Manceau, Édouard	Album jeunesse 1 €
Repas monstrueux (Un)	Krejtšiči, Tobias	Album jeunesse 1 €
Animaux regarde et touche (Les)	Collectif,	Album jeunesse 1 €
Deux goinfres (Les)	Corentin, Philippe	Album jeunesse 1 €
Magot des Dalton (Le)	Morris	BD 1 €
Tartine à Palavas-les-Flots	Kaya	BD 1 €
Chaque jour est une fête	Voutch	BD 1 €
Groenland Verrigo	Tanquerelle, Hervé	BD 1 €
T'es sûr qu'on est mardi ?	Voutch	BD 1 €
Capitaine Cormorant	Pratt, Hugo	BD 1 €
Jésuit Joe et autres récits	Pratt, Hugo	BD 1 €
Okko, tome 1 : Le cycle de l'eau 1/2	Hub	BD 1 €
Au taf	Castelbaljac, Vanuï de	BD 1 €
Manu, t1 - 3	Margerin, Franck	BD 1 €
Choix (Le)	Frappier, Désirée	BD 1 €
Cosmik Roger, t1 à 3	Julien	BD 1 €
Microcosme	Larcenet, Manu	BD 1 €
Été diabolik (L')	Smolderen, Thierry	BD 1 €
Appelez-moi Nathan	Castro, Catherine	BD 1 €
Susceptible	Castrée, Geneviève	BD 1 €
Nävis, tome 1	Morvan, Jean-David	BD 1 €
Nävis, tome 2	Morvan, Jean-David	BD 1 €
Nävis, tome 3	Morvan, Jean-David	BD 1 €
Nävis, tome 4	Morvan, Jean-David	BD 1 €
Nävis, tome 5	Morvan, Jean-David	BD 1 €
IRS tomes 1-2	Desberg, Stephen	BD 1 €
IRS tome 3	Vrancken, Bernard	BD 1 €
Ours Barnabé (L') : Gardons l'équilibre	Coudray, Philippe	BD 1 €
Ours Barnabé (L') : Ventre à terre	Coudray, Philippe	BD 1 €
Ours Barnabé (L') : Restons calmes !	Coudray, Philippe	BD 1 €
Ours Barnabé (L') : Réponse à tout	Coudray, Philippe	BD 1 €
Ours Barnabé (L') : d'égal à égal	Coudray, Philippe	BD 1 €
Franky Snow, tome 1	Buche	BD 1 €
Franky Snow, tome 2	Buche	BD 1 €
Franky Snow, tome 3	Buche	BD 1 €
Franky Snow, tome 4	Buche	BD 1 €
Franky Snow, tome 5	Buche	BD 1 €
U4 - Stéphane	Huelva, Adrian	BD 1 €
U4 - Jules	Huelva, Adrian	BD 1 €
U4 - Yannis	Huelva, Adrian	BD 1 €
U4 - Koridwen	Huelva, Adrian	BD 1 €
U4 - Khronos	Huelva, Adrian	BD 1 €
Petit Nicolas (Le)	Sempé, Jean-Jacques	BD 1 €
Petit Mamadou Poucet (Le)	Tarek	BD 1 €
Little Lou tome 1	Claverie, Jean	BD 1 €
Little Lou tome 2	Claverie, Jean	BD 1 €
Grand-père tombé du ciel (Un)	Lizano, Marc	BD 1 €
Histoire de France en Bd (L')	Joly, Dominique	BD 1 €
Vieil homme ou le serpent ? (Le)	Morrison, Toni	BD 1 €
Gouniche	Durand, Delphine	BD 1 €
Mortelle Adèle T.5	Mr Tan	BD 1 €
Dalton à la noce T.62 (Les)	Morris,	BD 1 €

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 074-217401801-20260602-DE_20260602_068-DE

Mortelle Adèle tome 10 : Choubidoulove	Mr Tan	BD 1 €
Gérard	Sapin, Mathieu	BD 1 €
Tempête (La)	Fernandez, Cédric	BD 1 €
Sœur (Une)	Vivès, Bastien	BD 1 €
Polina	Vivès, Bastien	BD 1 €
Chemisier (Le)	Vivès, Bastien	BD 1 €
Bêtes qui sautent, qui sifflent, qui s'éclipsent à la montagne (Les)	Fauvette, Sophie	Documentaire 1 €
Art pour comprendre le monde (L')	Antoine-Andersen, Véronique	Documentaire 1 €
Cuisine est un jeu d'enfants	Oliver, Michel	Documentaire 1 €
Mes dinosaures à toucher	Ninie	Documentaire 1 €
Petites bêtes des rivières et des étangs	Rogez, Léon	Documentaire 1 €
Vie à petits pas (La)	Durand, Jean-Benoît	Documentaire 1 €
Petits jardiniers à la maison	Wilkes, Angela	Documentaire 1 €
Si tu vivais ailleurs	Ledu, Stéphanie	Documentaire 1 €
Mon premier tour de France	Mounier, Didier	Documentaire 1 €
Pôle Nord en ballon avec Jean-Louis Etienne (Le)	Pény-Etienne, Elsa	Documentaire 1 €
1000 infos sur le monde	Farndon, John	Documentaire 1 €
A la découverte de Pompéï	Ventura	Documentaire 1 €
Livre des traces et empreintes (Le)	Melbeck, David	Documentaire 1 €
De quoi sont fait les objets ?	Ottenheimer-Maquet, Laurence	Documentaire 1 €
Momies d'Egypte	Aliki	Documentaire 1 €
Imprimeur au temps de Gutenberg (Un)	Caselli, Giovanni	Documentaire 1 €
Monde animal (Le)	De Panafieu, Jean-Baptiste	Documentaire 1 €
Instruments de musique	Ardley, Neil	Documentaire 1 €
Singes (Le)	Lesaffre, Guilhem	Documentaire 1 €
Mega Poussin, encyclopédie des 3/6 ans Nathan	Babin, Véronique	Documentaire 1 €
Flours des montagnes	Lisak, Frédéric	Documentaire 1 €
Mega Junior, l'encyclopédie vivante Nathan	Dupré, Jean-Paul	Documentaire 1 €
Ma vie est un trésor	La diffusion catéchistique Lyon	Documentaire 1 €
Mega Nature, l'encyclopédie vivante Nathan	Collectif	Documentaire 1 €
Histoire de la feuille de papier (L')	Limousin, Odile	Documentaire 1 €
Livre des découvertes et des inventions (Le)	Besson, Jean-Louis	Documentaire 1 €
Danse classique (La)	Ledu, Stéphanie	Documentaire 1 €
Livre du caca (Le)	Davies, Nicola	Documentaire 1 €
Fruits et légumes	Royer, Anne	Documentaire 1 €
Et qui donc est Dieu ?	Lalanne, Stanislas	Documentaire 1 €
Sid le petit scientifique : mon super squelette	Henson, Jim	Documentaire 1 €
On n'est plus des bébés	Amblard, Odile	Documentaire 1 €
Pas si facile d'aimer...	Vaisman, Anne	Documentaire 1 €
52 recettes de saison pour les enfants	Carrère, Brigitte	Documentaire 1 €
Sid le petit scientifique : les cinq sens	Henson, Jim	Documentaire 1 €
Famille de pionniers américains (Une)	Caselli, Giovanni	Documentaire 1 €

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 074-217401801-20260602-DE_20260602_068-DE

Inventions, une chronologie visuelle. Des la pierre taillée aux satellites et aux ordinateurs	Platt, Richard	Documentaire 1 €
Mon imagier de la montagne	Choux, Nathalie	Documentaire 1 €
Explore ton cerveau	Houdé, Olivier	Documentaire 1 €
Football (Le)	Billioud, Jean-Michel	Documentaire 1 €
Planète Terre	Baussier, Sylvie	Documentaire 1 €
Art en regard (L')	Raczka, Bob	Documentaire 1 €
Mega Benjamin, l'encyclopédie vivante Nathan	Pelloté, Marc	Documentaire 1 €
Abécédaire insolite français et anglais	Guiraud, Florence	Documentaire 1 €
Génération ordinateur	Louet, Patrick et Isabelle	Documentaire 1 €
Questions d'amour 11- 14 ans	Dumont, Virginie	Documentaire 1 €
Petites nanas (Les)	Roques, Nathalie	Documentaire 1 €
Sid le petit scientifique : la communication animale	Henson, Jim	Documentaire 1 €
Grand livre animé de la Terre et du ciel (Le)	Hédelin, Pascale	Documentaire 1 €
Sciences naturelles : le cheval	Nataga, Tatsu	Documentaire 1 €
Comment zigouiller les poux ?	Sarn, Amélie	Documentaire 1 €
Volcans (Les)	Fradin, Natacha	Documentaire 1 €
Animaux de la savane (Les)	Havard, Christian	Documentaire 1 €
Causette 15	Collectif	Périodique 2 € les 5
Causette 16	Collectif	Périodique 2 € les 5
Causette 19	Collectif	Périodique 2 € les 5
Causette 118	Collectif	Périodique 2 € les 5
Causette 119	Collectif	Périodique 2 € les 5
Causette 120	Collectif	Périodique 2 € les 5
Causette 121	Collectif	Périodique 2 € les 5
Causette 122	Collectif	Périodique 2 € les 5
Causette 123	Collectif	Périodique 2 € les 5
Causette 124	Collectif	Périodique 2 € les 5
Causette 125	Collectif	Périodique 2 € les 5
Causette 126	Collectif	Périodique 2 € les 5
Causette 127	Collectif	Périodique 2 € les 5
Causette 128	Collectif	Périodique 2 € les 5
Causette 129	Collectif	Périodique 2 € les 5
Causette 130	Collectif	Périodique 2 € les 5
Causette 131	Collectif	Périodique 2 € les 5
Causette 132	Collectif	Périodique 2 € les 5
Causette 134	Collectif	Périodique 2 € les 5
Causette 135	Collectif	Périodique 2 € les 5
Causette 136	Collectif	Périodique 2 € les 5
Causette 137	Collectif	Périodique 2 € les 5
Causette 138	Collectif	Périodique 2 € les 5
Causette 139	Collectif	Périodique 2 € les 5
Psychologies Magazine 441	Collectif	Périodique 2 € les 5
Psychologies Magazine 442	Collectif	Périodique 2 € les 5
Psychologies Magazine 443	Collectif	Périodique 2 € les 5
Psychologies Magazine 444	Collectif	Périodique 2 € les 5
Psychologies Magazine 445	Collectif	Périodique 2 € les 5
Psychologies Magazine 446	Collectif	Périodique 2 € les 5
Psychologies Magazine 447	Collectif	Périodique 2 € les 5
Psychologies Magazine 448	Collectif	Périodique 2 € les 5
Psychologies Magazine 449	Collectif	Périodique 2 € les 5

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 074-217401801-20260602-DE_20260602_068-DE

Psychologies Magazine 450	Collectif	Périodique 2 € les 5
Psychologies Magazine 451	Collectif	Périodique 2 € les 5
Psychologies Magazine 452	Collectif	Périodique 2 € les 5
Avantages 411	Collectif	Périodique 2 € les 5
Avantages 412	Collectif	Périodique 2 € les 5
Avantages 413	Collectif	Périodique 2 € les 5
Avantages 414	Collectif	Périodique 2 € les 5
Avantages 415	Collectif	Périodique 2 € les 5
Avantages 416	Collectif	Périodique 2 € les 5
Avantages 417	Collectif	Périodique 2 € les 5
Avantages 418	Collectif	Périodique 2 € les 5
Avantages 419	Collectif	Périodique 2 € les 5
Avantages 420	Collectif	Périodique 2 € les 5
Avantages 421	Collectif	Périodique 2 € les 5
Avantages 422	Collectif	Périodique 2 € les 5
Je vous écris de Téhéran	Minoui, Delphine	Roman adulte 2 €
Dernière des Stanfield (La)	Levy, Marc	Roman adulte 2 €
Complètement cramé	Legardinier, Gilles	Roman adulte 2 €
Du domaine des murmures	Martinez, Carole	Roman adulte 2 €
Fil des souvenirs (Le)	Hislop, Victoria	Roman adulte 2 €
Funérailles de la Grande Mémé (Les)	Garcia Marquez, Gabriel	Roman adulte 2 €
Eux sur la photo	Gestern, Hélène	Roman adulte 2 €
Femme lion (La)	Hansen, Erik Fosnes	Roman adulte 2 €
Bruit des silences (Le)	Gans, Valérie	Roman adulte 2 €
Été des amants (Le)	Roberts, Nora	Roman adulte 2 €
Quête de Wynne (La)	Gwyn, Aaron	Roman adulte 2 €
Cuisinière d'Himmler (La)	Giesbert, Franz-Olivier	Roman adulte 2 €
Particules élémentaires (Les)	Houellebecq, Michel	Roman adulte 2 €
Dos crawlé (Le)	Fottorino, Eric	Roman adulte 2 €
Grand Maître	Harrison, Jim	Roman adulte 2 €
Bonne à (re)marrier	Ohayon, Sylvie	Roman adulte 2 €
Mystère de la patience (Le)	Garder, Jostein	Roman adulte 2 €
Au secours ! Un ours est en train de me manger	Hansen, M.	Roman adulte 2 €
Demain, j'arrête !	Legardinier, Gilles	Roman adulte 2 €
Mots du passé (Les)	Denis, Jean-Michel	Roman adulte 2 €
Cascade des loups (La)	Malroux, Antonin	Roman adulte 2 €
Philosophe qui n'était pas sage (Le)	Gounelle, Laurent	Roman adulte 2 €
Dieu voyage toujours incognito	Gounelle, Laurent	Roman adulte 2 €
Tu ne tueras point	O'Brien, Edna	Roman adulte 2 €
Femme fuyant l'annonce (Une)	Grossman, David	Roman adulte 2 €
Ainsi résonne l'écho infini des montagnes	Hosseini, Khaled	Roman adulte 2 €
Grange au secret (La)	Gibert, Sqylvie	Roman adulte 2 €
Colocs (Les)	Pichon-Varin, Vincent	Roman adulte 2 €
Terres bleues (Les)	De Palet, Marie	Roman adulte 2 €
Roman de Boddah (Le)	Guay de Bellissen, Héloïse	Roman adulte 2 €
Et les regrets aussi	Greenland, Seth	Roman adulte 2 €
Petite marchand de prose (La)	Pennac, Daniel	Roman adulte 2 €
Bon rétablissement	Roger, Marie-Sabine	Roman adulte 2 €
Vent sur la vallée (Le)	De Palet, Marie	Roman adulte 2 €
Crépuscule du looup (Le)	Gimbert, Yveline	Roman adulte 2 €
Zoli	McCann, Colum	Roman adulte 2 €
Lettre qui allait changer le destin d'Harold Fry arriva le mardi (La)	Joyce, Rachel	Roman adulte 2 €

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 074-217401801-20260602-DE_20260602_068-DE

Marie d'en haut	Ledig, Agnès	
Oiseau blanc dans le blizzard (Un)	Kasischke, Laura	Roman adulte 2 €
Dernier jour d'un condamné (Le)	Hugo, Victor	Roman adulte 2 €
Mon très cher amour	Giroud, Françoise	Roman adulte 2 €
Pierrot la gravité	Isaka, Kôtarô	Roman adulte 2 €
Incolore Tsukuru Tazaki et ses années de pèlerinage (L')	Murakami, Haruki	Roman adulte 2 €
Insoutenable légèreté de l'être (L')	Kundera, Milan	Roman adulte 2 €
Anges meurent de nos blessures (Les)	Khadra, Yasmina	Roman adulte 2 €
Sidonie des Bastides	De Palet, Marie	Roman adulte 2 €
Temps n'efface rien (Le)	Orr, Stéphane	Roman adulte 2 €
Vieilles (Les)	Gautier, Pascale	Roman adulte 2 €
Trompe-la-mort	Guenassia, Jean-Michel	Roman adulte 2 €
Soumission	Houellebecq, Michel	Roman adulte 2 €
Enfant de Dieu	McCarthy, Cormac	Roman adulte 2 €
Billie	Galvada, Anna	Roman adulte 2 €
Beauvoir in love	Frain, Irène	Roman adulte 2 €
Se perdre	Ernaux, Annie	Roman adulte 2 €
Honte (La)	Ernaux, Annie	Roman adulte 2 €
Lanterne d'Aristote (La)	Laget, Thierry	Roman adulte 2 €
N'entre pas dans mon âme avec tes chaussures	Pigani, Paola	Roman adulte 2 €
Pars avec lui	Ledig, Agnès	Roman adulte 2 €
Fils (Le)	Meyer, Philipp	Roman adulte 2 €
Trois lumières (Les)	Keegan, Claire	Roman adulte 2 €
Cinq jours	Kennedy, Douglas	Roman adulte 2 €
En moins bien	Le Guilcher, Arnaud	Roman adulte 2 €
Pas mieux	Le Guilcher, Arnaud	Roman adulte 2 €
Cher époux	Oates, Joyce Carol	Roman adulte 2 €
A l'orée de la nuit	Frazier, Charles	Roman adulte 2 €
Sillage de l'oubli (Le)	(Machard, Bruce)	Roman adulte 2 €
Enfant de l'amour (Un)	Lessing, Doris	Roman adulte 2 €
1Q84 tome1	Murakami, Haruki	Roman adulte 2 €
1Q84 tome2	Murakami, Haruki	Roman adulte 2 €
1Q84 tome3	Murakami, Haruki	Roman adulte 2 €
Ce qu'il advint du sauvage blanc	Garde, François	Roman adulte 2 €
Fils volé (Le)	Pilate, Martine	Roman adulte 2 €
Enfant de la neige (L')	Gougaud, Henri	Roman adulte 2 €
Sermon sur la chute de Rome (Le)	Ferrari, Jérôme	Roman adulte 2 €
Vite, trop vite	Gloeckner, Phoebe	Roman adulte 2 €
Homme qui en voulait trop (L')	Pelissier, Patrice	Roman adulte 2 €
Maison aux souvenirs (La)	Roberts, Nora	Roman adulte 2 €
Orphelins de Dieu	Biancarelli, Marc	Roman adulte 2 €
Et puis, Paulette	Constantine, Barbara	Roman adulte 2 €
Corps (Le)	Bélineau, Nathalie	Roman adulte 2 €
Ahlam	Trévidic, Marc	Roman adulte 2 €
Fraises de la mère d'Anton (Les)	Hacker, Katharina	Roman adulte 2 €
Peintre d'éventail (Le)	Haddad, Hubert	Roman adulte 2 €
Voir du pays	Coulin, Delphine	Roman adulte 2 €
Et Ellie vécut heureuse	Evans, Harriet	Roman adulte 2 €
Fille de Brooklyn (La)	Musso, Guillaume	Roman adulte 2 €
Nous serons comme des dieux	Castro, Eve de	Roman adulte 2 €
Enfant-loup de Blanche (L')	Ecole-Boivin, Catherine	Roman adulte 2 €
Femme révélée (La)	Nohant, Gaëlle	Roman adulte 2 €
Valse oubliée (La)	Enright, Anna	Roman adulte 2 €
Imaginations des sables (Les)	Brink, André	Roman adulte 2 €
Théorème du homard ou comment trouver la femme idéale (Le)	Simsion, Graeme	Roman adulte 2 €

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 074-217401801-20260602-DE_20260602_068-DE

Goût des pépins de pomme (Le)	Hagena, Katharina	Roman adulte 2 €
Ronde du destin (La)	Touati, Claude-Rose	Roman adulte 2 €
Morte	Valière, Fabienne	Roman adulte 2 €
Couleurs du sultan (Les)	Hausser, Isabelle	Roman adulte 2 €
Dans le silence du vent	Erdrich, Louise	Roman adulte 2 €
Brumes de l'apparence (Les)	Deghelt, Frédérique	Roman adulte 2 €
Note secrète (La)	Morazzoni, Marta	Roman adulte 2 €
Heures lointaines (Les)	Morton, Kate	Roman adulte 2 €
Viviane Elisabeth Fauville	Deck, Julia	Roman adulte 2 €
Dernière valse de Matilda (La)	McKinley, Tamara	Roman adulte 2 €
Constance de la louve	Baudin, Cécile	Roman adulte 2 €
Faillir être flingué	Minard, Céline	Roman adulte 2 €
Il faut beaucoup aimé les hommes	Darriussecq, Marie	Roman adulte 2 €
Horizon (L')	Modiano, Patrick	Roman adulte 2 €
Cas Edouard Einstein (Le)	Seksik, Laurent	Roman adulte 2 €
Cercle des loups (Le)	Evans, Nicholas	Roman adulte 2 €
Serment de la Saint-Jean (La)	Debriffe, Martial	Roman adulte 2 €
Adieux à Carola (Les)	Debriffe, Martial	Roman adulte 2 €
Into the wild	Krakauer, Jon	Roman adulte 2 €
Celine	Heller, Peter	Roman adulte 2 €
Vacances avec papa	Heldt, Dora	Roman adulte 2 €
Mâitre des illuouons (Le)	Tartt, Donna	Roman adulte 2 €
Darling	Teulé, Jean	Roman adulte 2 €
Manuel à l'usage des femmes de ménages	Berlin, Lucia	Roman adulte 2 €
Couleurs de l'incendie	Lemaître, Pierre	Roman adulte 2 €
Ardente patience (Une)	Skarmeta, Antonio	Roman adulte 2 €
Pardonnable, impardonnable	Tong Cuong, Valérie	Roman adulte 2 €
Mohawks et le peuple d'en haut	Vanier, Nicolas	Roman adulte 2 €
Mal noir (Le)	Berberova, Nina	Roman adulte 2 €
Oona & Salinger	Beigbeder, Frédéric	Roman adulte 2 €
Peste & choléra	Deville, Patrick	Roman adulte 2 €
Grand brame (Le)	Vanier, Nicolas	Roman adulte 2 €
Femme qui pleure (La)	Valdès, Zoé	Roman adulte 2 €
Otage	Wiesel, Elie	Roman adulte 2 €
Souviens-toi de m'oublier	Descott, Régis	Roman adulte 2 €
Douze enfants de Paris (Les)	Willocks, Tom	Roman adulte 2 €
Crépuscule, au loin (Le)	Wiesel, Elie	Roman adulte 2 €
Complot contre l'Amérique (Le)	Roth, Philip	Roman adulte 2 €
Bois de Sawgamet (Les)	Zentner, Alexi	Roman adulte 2 €
Julien Parme	Zeller, Florian	Roman adulte 2 €
Fiancés de Saint-Laurent (Les)	Sabourin, Pierre	Roman adulte 2 €
Fraülein France	Sardou, Romain	Roman adulte 2 €
Moka	Rosnay, Tatiana de	Roman adulte 2 €
Couturière (La)	De Pontes Peebles, Frances	Roman adulte 2 €
Bois sauvage	Ward, Jesmyn	Roman adulte 2 €
Continuer	Mauvignier, Laurent	Roman adulte 2 €
Roi disait que j'étais diable (Le)	Dupont-Monod, Clara	Roman adulte 2 €
Mystère Fontbrune (Le)	Dupuy, Daniel	Roman adulte 2 €
Femme fardée (La)	Sagan, Françoise	Roman adulte 2 €
Vie française (Une)	Dubois, Jean-Paul	Roman adulte 2 €
Liseur du 6h27 (Le)	Didierlaurent, Jean-Paul	Roman adulte 2 €
Place à prendre (Une)	Rowling, J. K.	Roman adulte 2 €
Ne tirez pas sur l'oiseau moqueur	Lee, Harper	Roman adulte 2 €
Murmurer à l'oreille des femmes	Kennedy, Douglas	Roman adulte 2 €
Son carnet rouge	Rosnay, Tatiana de	Roman adulte 2 €
Tradeuse	Duffy, Erin	Roman adulte 2 €
Jumelles	Sarginson, Saksa	Roman adulte 2 €

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 074-217401801-20260602-DE_20260602_068-DE

Impardonnables	Djian, Philippe	
Vie et mort de Sophie Stark	North, Anna	Roman adulte 2 €
Œil du prince (L')	Deghelt, Frédérique	Roman adulte 2 €
Héritière des anges (L')	Roche-Barthélémy, Florence	Roman adulte 2 €
Venir au monde	Mazzantini, Margaret	Roman adulte 2 €
Constellation	Bosc, Adrien	Roman adulte 2 €
Vous plaisantez, monsieur Tanner	Dubois, Jean-Paul	Roman adulte 2 €
Je suis un homme	Nimier, Marie	Roman adulte 2 €
Deux secondes de trop	Joyce, Rachel	Roman adulte 2 €
Désorientés (Les)	Maalouf, Amin	Roman adulte 2 €
Peau de l'ours (Laz)	Sorman, Joy	Roman adulte 2 €
Journal d'un corps	Pennac, Daniel	Roman adulte 2 €
Caveau de famille (Le)	Mazetti, Katarina	Roman adulte 2 €
Mec de la tombe d'à côté (Le)	Mazetti, Katarina	Roman adulte 2 €
Daisy sisters	Mankell, Henning	Roman adulte 2 €
Pas pleurer	Salvyre, Lydie	Roman adulte 2 €
Diable n'arrivera pas à Compostelle (Le)	Cornier, Christian	Roman adulte 2 €
Fripouille le chablaisien	Cornier, Christian	Roman adulte 2 €
Réparer les vivants	De Kerangal, Maylis	Roman adulte 2 €
En finir avec Eddy Bellegueule	Louis, Edouard	Roman adulte 2 €
Pétillantes (Les)	Fourmy, Didier	Roman adulte 2 €
Passion simple	Ernaux, Annie	Roman adulte 2 €
Livre, un arbre et des emmerdes (Un)	Simonet, Julien	Roman adulte 2 €
Retour à Salem	Grimaud, Hélène	Roman adulte 2 €
C'est quoi ce roman ?	Devillaire, Corinne	Roman adulte 2 €
Femme sauvage (La)	Gardère, Michel	Roman adulte 2 €
Doggy bag	Djian, Philippe	Roman adulte 2 €
Extraordinaire voyage du fakir qui était resté coincé dans une armoire Ikea (L')	Puertolas, Romain	Roman adulte 2 €
Inaperçu (L')	Germain, Sylvie	Roman adulte 2 €
Toute une histoire	Grass, Gunter	Roman adulte 2 €
Part de ciel (Une)	Gallay, Claudie	Roman adulte 2 €
Bain de lune	Lahens, Yanick	Roman adulte 2 €
Brouillard de l'aube (Le)	Laborie, Christian	Roman adulte 2 €
Khadija	Halter, Marek	Roman adulte 2 €
Dis-lui que je l'attends	Ichikawa, Takuji	Roman adulte 2 €
Boy	Morgiève, Richard	Roman adulte 2 €
Comme un chant d'espérance	Ormesson, Jean d'	Roman adulte 2 €
Xenia	Mordillat, Gérard	Roman adulte 2 €
Femme d'en haut (La)	Messud, Claire	Roman adulte 2 €
Etat du ciel (L')	Péju, Pierre	Roman adulte 2 €
Visite surprise (Une)	Pernusch, Claudie	Roman adulte 2 €
Dame de Champbrise (La)	Mosca, Lyliane	Roman adulte 2 €
Femme en mauve (Une)	Mosca, Lyliane	Roman adulte 2 €
Fugitives	Munro, Alicer	Roman adulte 2 €
Je reviendrai avec la pluie	Ichikawa, Takuji	Roman adulte 2 €
Rêves des autres (Les)	Irving, John	Roman adulte 2 €
Terre d'ombres (Une)	Rash, Ron	Roman adulte 2 €
Là où les chemins nous mènent	Plain, Belva	Roman adulte 2 €
Embellie (L')	Olafsdottir, Audur Ava	Roman adulte 2 €
Analphabète qui savait compter (L')	Jonasson, Jonas	Roman adulte 2 €
Que la vie est douce à l'ombre des palmes	Jacq, Christian	Roman adulte 2 €
Ce que murmurent les collines	Mukasonga, Scholastique	Roman adulte 2 €
Petite sœur, mon amour	Oates, Joyce Carol	Roman adulte 2 €
Jacob, Jacob	Zenatti, Valérie	Roman adulte 2 €
Pour seul cortège	Gaudé, Laurent	Roman adulte 2 €

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 074-217401801-20260602-DE_20260602_068-DE

Folle passion	Huth, Angela	Roman adulte 2 €
Vie entre deux océans (Une)	Stedman, M. L.	Roman adulte 2 €
Brigand bien-aimé (Le)	Welty, Eudora	Roman adulte 2 €
Aller simple (Un)	Van Cauwelaert, Didier	Roman adulte 2 €
Mali, ô Mali	Orsenna, Erik	Roman adulte 2 €
Hôtel des cœurs en miettes (L')	Moggach, Deborah	Roman adulte 2 €
Maison de nos pères (La)	Riel, Jurn	Roman adulte 2 €
Plonger	Ono-Dit-Biot Christophe	Roman adulte 2 €
Survivance (La)	Hunzinger, Claudie	Roman adulte 2 €
Sombre dimanche	Zeniter, Alice	Roman adulte 2 €
Comtesse de Ségur, née Rostopchine	Dufour, Hortense	Roman adulte 2 €
Alex	Lemaître, Pierre	Roman adulte 2 €
Rien ne s'oppose à la nuit	Vigan, Delphine de	Roman adulte 2 €
Vallée des illusions (La)	Vitté, Louis-Olivier	Roman adulte 2 €
Inceste (L')	Angot, Christine	Roman adulte 2 €
Sous le manteau du silence	Bergeron, Claire	Roman adulte 2 €
Danse noire	Huston, Nancy	Roman adulte 2 €
Standard	Bouraoui, Nina	Roman adulte 2 €
Badawi	Altrad, Mohed	Roman adulte 2 €
Kaspar, prince of cats	Morpurgo, Michael	Roman jeunesse 1 €
Copine de Sham n'aime pas lire (La)	Jaoui, Sylvaine	Roman jeunesse 1 €
Copain de Tim est harcelé (Le)	Jaoui, Sylvaine	Roman jeunesse 1 €
J'ai pas envie d'aller en colo	Jaoui, Sylvaine	Roman jeunesse 1 €
Akli, prince du désert	De Boel, Anne-Catherine	Roman jeunesse 1 €
Koulkoul & Molokoloch	De Boel, Anne-Catherine	Roman jeunesse 1 €
Avatar (L')	Zarcate, Catherine	Roman jeunesse 1 €
Maître des licornes T.1 (Le)	Sanvoisin, Éric	Roman jeunesse 1 €
Turbulences à bord	Mathis, Jean-Marc	Roman jeunesse 1 €
Rita la routeuse	Rosen, Michael	Roman jeunesse 1 €
Balade chez les elfes	Masini, Beatrice	Roman jeunesse 1 €
Chroniques d'Hurluberland (Les)	Ka, Olivier	Roman jeunesse 1 €
École des Mini-Garous (L')	Hervieux, Julien	Roman jeunesse 1 €
Trop, c'est mieux que pas assez !	Pakita,	Roman jeunesse 1 €
Vallée des dinosaures (La)	Pope Osborne, Mary	Roman jeunesse 1 €
Piège à fées (Le)	ROGER, Marie-Sabine	Roman jeunesse 1 €
Sorcière dans la classe (Une)	Brière, Paule	Roman jeunesse 1 €
Abominable ours bipolaire (L')	Mathis, Jean-Marc	Roman jeunesse 1 €



MESSERY
— Haute-Savoie —

BUDGET PARTICIPATIF

**DONNEZ VIE À VOS IDÉES
POUR MESSERY !**

La commune de Messery lance sa première édition du Budget Participatif. Ce dispositif permet aux habitants et acteurs de la commune de proposer des projets utiles à la vie du village, puis de participer au choix des projets qui seront financés par la commune.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 074-217401801-20260602-DE_20260602_63-DE



UNE
ENVELOPPE DE
18 000 €
POUR CETTE
PREMIÈRE ÉDITION
25 000 €
DÈS 2027

RÈGLEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF Commune de Messery

Article 1 – Objet

La commune de Messery met en place un budget participatif permettant aux habitants et acteurs de la commune de proposer des projets d'intérêt général soumis au vote citoyen puis financés par la commune.

Budget alloué : 18 000 € pour cette première édition (25 000 € en année pleine).

Article 2 – Objectifs

- renforcer la participation citoyenne ;
- encourager les initiatives locales ;
- améliorer le cadre de vie ;
- favoriser le lien social ;
- développer des projets utiles à la commune.

Article 3 – Qui peut proposer un projet ?

Peuvent déposer un projet :

- les habitants de Messery à partir de 12 ans ;
- les résidents secondaires à partir de 12 ans ;
- les commerçants et artisans ;
- les associations locales ;
- les personnes travaillant sur la commune.

Les projets peuvent être déposés individuellement, collectivement ou par une association.

Article 3 bis – Qui peut voter ?

Peuvent participer au vote :

- les habitants de Messery âgés de 12 ans et plus ;
- les résidents secondaires ;
- les commerçants et artisans ;
- les personnes travaillant sur la commune.

Chaque participant devra pouvoir justifier d'un lien avec la commune. Une liste d'émargement sera tenue afin de garantir l'unicité du vote.

Article 4 – Conditions de recevabilité

Pour être recevable, un projet doit :

- être d'intérêt général ;
- relever des compétences de la commune ;
- être réalisable techniquement et juridiquement ;
- respecter un plafond maximal de 9 000 € ;
- être réalisable dans un délai maximal estimé à deux ans.

Avant qu'un projet ne soit déclaré irrecevable, la commune pourra échanger avec le porteur du projet afin d'en étudier les ajustements possibles.

Article 5 – Types de projets recevables

Les projets pourront notamment concerner :

- l'environnement et le cadre de vie ;
- les mobilités douces ;
- le lien social et la convivialité ;
- les projets intergénérationnels ;
- le sport, la culture et les loisirs ;
- l'accessibilité et l'inclusion ;
- les espaces de rencontre ;
- la transition écologique.

Article 6 – Dépôt des projets

Les projets pourront être déposés :

- sur papier en mairie ;
- par mail à l'adresse dédiée communiquée par la commune.

La commune pourra organiser des permanences d'accompagnement afin d'aider les habitants à formaliser leur projet.

Article 7 – Communication

La commune assurera la communication du budget participatif à travers le bulletin municipal, les réseaux sociaux, le panneau lumineux, les commerçants partenaires et l'affichage communal.

Article 8 – Étude des projets

Les projets déposés seront examinés par une commission extra-municipale citoyenne créée en septembre 2026 après appel à candidatures auprès de la population.

La commission sera composée :

- d'élus municipaux ;
- d'habitants de la commune ;
- de représentants associatifs ;
- et, si nécessaire, de personnes qualifiées.

La composition exacte de la commission sera fixée par la commune afin de garantir une représentation équilibrée. La commission interviendra dans plusieurs étapes :

1. Présélection des projets

La commission procédera à une première analyse des dossiers afin de vérifier :

- leur recevabilité ;
- leur conformité au présent règlement ;
- leur intérêt général ;
- et leur compatibilité avec les compétences de la commune.

2. Consultation des services municipaux

Les projets présélectionnés pourront faire l'objet d'un avis des services municipaux compétents afin d'évaluer :

- leur faisabilité technique ;
- les contraintes réglementaires ;
- leur coût estimatif ;
- ainsi que les éventuelles contraintes de réalisation et de fonctionnement.

3. Rencontre avec les porteurs de projet

La commission pourra auditionner ou rencontrer les porteurs des projets présélectionnés afin :

- d'échanger sur le contenu des propositions ;
- de préciser certains aspects techniques ;
- ou d'envisager d'éventuels ajustements permettant de faciliter leur réalisation.

4. Sélection finale des projets

À l'issue de cette phase d'analyse, la commission établira la liste des projets retenus pour être soumis au vote citoyen.

5. Validation par le Conseil municipal

La liste finale des projets retenus sera présentée au Conseil municipal pour validation avant l'ouverture du vote citoyen.

Les avis de la commission pourront être rendus publics dans un souci de transparence.

Article 9 – Vote citoyen

Le vote se déroulera par bulletin papier déposé dans une urne, notamment lors du marché de Noël ainsi que durant plusieurs permanences organisées en mairie.

Chaque participant disposera d'une voix.

En cas d'égalité, la priorité sera donnée au projet bénéficiant au plus grand nombre.

Article 10 – Désignation des projets lauréats

Les projets ayant obtenu le plus de voix seront retenus dans la limite de l'enveloppe globale de 18 000 €.

Article 11 – Réalisation des projets

Les projets retenus seront réalisés par la commune selon les contraintes techniques, administratives, budgétaires et calendaires.

Article 12 – Calendrier prévisionnel

- Juin 2026 : lancement officiel
- Été 2026 : dépôt des projets
- Automne 2026 : étude des projets
- Décembre 2026 : vote citoyen
- Janvier 2027 : annonce des projets retenus

Article 13 – Bilan de l'édition

À l'issue de chaque édition, la commune réalisera un bilan comprenant le nombre de projets déposés, recevables, soumis au vote et le nombre de participants.

Article 14 – Acceptation du règlement

La participation au budget participatif implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.


**Une idée simple peut devenir un beau projet collectif.
Construisons Messery ensemble !**

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 074-217401801-20260602-DE_20260602_69-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE HAUTE-SAVOIE Canton de Sciez		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Commune de Messery	
		L'an deux mille vingt-six, le deux juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Maire.	
		<u>Etaient présents :</u> Frédéric RODRIGUES – Pascal DUCLOUX – Cyril PUECH – Thi Nhu Hao HUET – Nadia BERT – Philippe CHALABREYSSE – Véronique CHARPENTIER – Clotilde DE WATTEVILLE – Nathalie REYNAUD – Lionel LAVRAT – Charlene CORSETTI – Bernard WALET – Elodie THORENS – Juliette CHILLET – Antony LAVRAT – Audrey PERIN - Laurent GUEPPE - Fabien GELATO	
Conseillers en exercice :	19		
Conseillers présents :	18		
Conseillers représentés :	19		
Suffrages exprimés :	19		
Nombre de procurations :	1		
Date de convocation :	26/05/2026	<u>Etaient représentés :</u> Cyril RENAULT pouvoir Philippe CHALABREYSSE	
		<u>Absents non représenté :</u>	
		<u>Secrétaire de séance :</u> Cyril PUECH	

2026/069 – Soutien financier pour le Léman Bouquet Festival.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

En 2025, la commune de Messery avait soutenu le Léman Bouquet Festival, dont elle est partenaire pour un montant de 1 250.00 € TTC.

Suite à une réunion, il est proposé de verser un soutien financier pour l'édition 2026 pour un montant de 1 300.00 € TTC.

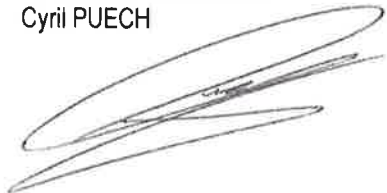
Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de soutenir financièrement l'édition 2026 du Léman Bouquet Festival pour un montant de 1 300.00 € TTC aux moyens d'une subvention financière justifiée par l'intérêt local du festival.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Cyril PUECH



Le Maire
Frédéric RODRIGUES

